

# Fiche d'inscription

• Je souhaite être candidat(e) en qualité de :

- habitant(e) du 15<sup>e</sup>
- salarié(e) ou citoyen(ne) impliqué(e) dans le 15<sup>e</sup>

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

A .....le.....

Signature

Nom de mon entreprise/association/administration : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

Je souhaite recevoir des informations sur le Conseil des résidents

Je souhaite être sollicité(e) régulièrement par la Mairie du 15<sup>e</sup> pour donner mon avis sur des projets municipaux.

Fiche à retourner à :

Philippe GOUJON

Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement  
31, rue Pécelet - 75015 PARIS

[www.mairie15.paris.fr](http://www.mairie15.paris.fr)

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qui vous concernent (article 394 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004)

## En chiffres

Arrondissement le plus peuplé de Paris avec 235.452 habitants, le 15<sup>e</sup> est naturellement l'un de ceux qui comptent le plus de résidents étrangers.

On compte ainsi 9 000 ressortissants de l'Union Européenne, qui peuvent voter aux élections locales, et 16 000 résidents non-communautaires dépourvus de ce droit. Seuls ces derniers sont concernés par la création d'un Conseil des Résidents Extra-Communautaires dont le principe a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 15<sup>e</sup> sur proposition du Maire d'arrondissement.

Parmi les 16 000 étrangers extra-communautaires du 15<sup>e</sup> :

- 6 700 sont originaires d'Afrique
- 5 000 d'Asie
- 2 000 d'Amérique
- 1 800 d'Europe extra-communautaire
- 500 d'Océanie



Conseil des Résidents  
Extra-Communautaires

Conseil des résidents

**Extra**  
**Communautaires**  
(Extra-Communautaires)



Le 15<sup>e</sup> bouge, et vous ?

# Le Conseil des Résidents Extra-Communautaires

## Pourquoi ?

- **renforcer la démocratie locale** et la transparence par le biais d'instances de concertation telles que celles qui ont été créées depuis 2008 dans le 15<sup>e</sup> : Conseils de quartier, commissions extramunicipales, commissions d'attribution des logements sociaux et des places en crèche, commission des dérogations scolaires, Conseil des parents dans les crèches, Conseil de la Jeunesse.
- **associer l'ensemble des habitants** de l'arrondissement aux débats et aux décisions sur des sujets d'intérêt local, quels que soient leur origine géographique et leur statut.
- **reconnaître la place des résidents étrangers** qui ont un lien avec le 15<sup>e</sup>, qu'ils y vivent, y travaillent ou y assurent une activité associative ou sociale, contribuant ainsi à sa diversité, à sa richesse ou à sa vitalité. Ces résidents participent à la vie de la cité en qualité de salariés, de consommateurs, d'usagers des services publics, etc...
- **mieux les associer aux projets** menés dans l'arrondissement et dont ils pourraient être bénéficiaires ou usagers.
- **faire en sorte que tous les individus**, quelle que soit leur nationalité et à condition d'être en situation régulière **soient informés** de leurs droits mais également de leurs devoirs en tant que résidents du 15<sup>e</sup> arrondissement.
- **répondre au souhait du Président de la République** selon lequel « l'accueil et l'intégration des immigrés admis légalement sur le territoire constituent une exigence républicaine ».

## Comment ça marche ?

Le Conseil est composé de **30 membres**, ressortissants d'un Etat extra-communautaire, c'est à dire non européen, non détenteurs de la double nationalité, habitant le 15<sup>e</sup> ou y exerçant une activité professionnelle et titulaires d'une carte de séjour depuis au moins cinq ans, y compris par voie de renouvellements successifs.

Parmi les 30 membres, **15 sont tirés au sort** parmi les résidents ayant répondu à l'appel public à candidatures et **15 autres sont désignés par le Maire** de l'arrondissement. Cette désignation permet de garantir autant que possible le respect de la parité homme-femme, la représentation des cinq continents comme des différents quartiers de l'arrondissement et la diversité des activités professionnelles.

Le Conseil élit en son sein **un bureau de 6 à 8 membres** et procède à la création de groupes de travail. Il peut être saisi par le Maire et le Conseil d'arrondissement pour émettre un avis sur un dossier local ou poser au Maire d'arrondissement une question d'intérêt local.

**Mis en place pour deux ans**, le Conseil se réunit trois fois par an. Chaque année, il présente un rapport d'activité au Maire qui en donne communication au Conseil d'arrondissement.

Plusieurs de ses membres seront appelés à **siéger au sein de l'Assemblée parisienne** prochainement mise en place.

Le 15<sup>e</sup> bouge, et vous ?

Conseil des résidents  
**Extra-Communautaires**  
(Extra-Communautaires)

